

FQPPU

LANGUE, CULTURE ET ÉDUCATION AU QUÉBEC

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE
LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

par

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ**

FÉVRIER 2001

Mémoire : Langue, culture et éducation au Québec

Table des matières

Résumé	3
I. Introduction : La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université	7
II. Le système d'éducation, un service public qui engage directement la responsabilité de l'État	8
III. Le français, un héritage à défendre, à préserver mais aussi à partager	10
IV. Étudiants francophones, anglophones et étrangers à l'université au Québec	12
V. L'Université, une grande institution de nature publique	14
VI. Conclusion	17

RÉSUMÉ

Grâce à la détermination de leurs gouvernements successifs, grâce à une volonté généralisée, partagée pour l'essentiel par toutes les couches et constituantes de la population, un grand nombre de Québécois, qu'ils soient d'immigration ancienne ou récente, maîtrisent aujourd'hui une langue et une culture qui, d'une part, s'ouvrent sur le monde et d'autre part, leur permettent de ne pas avoir été jusqu'à maintenant assimilés par la culture nord-américaine dominante.

Le Québec s'est par ailleurs doté au fil des ans d'un réseau d'universités de langue française dont l'expansion relativement récente sur toute l'étendue de son territoire a contribué à l'accessibilité de l'enseignement supérieur auprès de l'ensemble de sa population. Qu'ils soient francophones ou anglophones, les Québécois ont aussi, s'ils le souhaitent, le loisir de fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire de langue anglaise qui constituent eux aussi notre patrimoine commun; en ce faisant, ces individus contribuent à maintenir des ponts entre nos deux communautés linguistiques en même temps qu'ils se préparent autrement à s'engager dans le processus de globalisation culturelle et commerciale de la société nord-américaine dans lequel notre gouvernement voit notre avenir et fait le pari de nous engager.

Recommandation 1 : Dans la mesure où l'accomplissement de la mission éducative de l'école québécoise repose pour une très large part sur le travail quotidien des enseignantes et des enseignants, il importe de reconnaître l'impérieuse nécessité de s'assurer que la formation en français qui est offerte à

l'Université aux étudiantes et aux étudiants qui se destinent à l'enseignement soit de très haute qualité.

Recommandation 2 : On ne saurait plaider pour la défense du français et pour la nécessité de permettre au plus grand nombre d'élèves d'en acquérir une maîtrise suffisante en contexte scolaire sans insister en même temps sur l'accroissement des moyens et des ressources qui sont mis à la disposition de l'école pour lui permettre d'atteindre cet objectif.

Recommandation 3 : Il est impérieux d'appuyer l'élaboration et la mise en place de toutes les stratégies susceptibles de contribuer à la valorisation du français au niveau de l'école primaire et secondaire du système québécois d'éducation; de même, il est essentiel de maintenir les garanties actuelles de la Charte de la langue française tout en y apportant les révisions nécessaires à un assouplissement raisonnable et acceptable des règles d'exemption qu'elle comporte déjà.

Recommandation 4 : L'exigence de fréquentation de l'école française aux niveaux primaire et secondaire demeure un acquis collectif fondamental qui doit évidemment être maintenu; quant à la liberté de choix linguistique qui est actuellement reconnue aux étudiants des ordres collégial et universitaire, elle continue d'être le meilleur moyen d'assurer à la fois la pérennité d'un héritage institutionnel riche et précieux et de favoriser chez tous les jeunes citoyens québécois l'accès à un enseignement supérieur qui leur permette d'élargir leur horizons et leur permette d'entrer de plein pied dans un monde en pleine globalisation.

Recommandation 5 : L'État québécois doit créer une commission nationale permanente qui soit chargée de promouvoir la reconnaissance et la mise en valeur de son patrimoine linguistique.

Recommandation 6 : Le Québec s'est doté d'un réseau bien équilibré de cégeps et d'universités de langue française et anglaise. Le maintien de cette spécificité et son épanouissement équitable et libre doivent être garantis par l'État.

Recommandation 7 : Au niveau universitaire, cette garantie de l'État passe en particulier par un financement de base adéquat qui permette d'éviter la course à la clientèle par la création des programmes de langue anglaise dans le réseau des universités québécoises de langue française, pour le seul but d'attirer plus d'étudiants.

Recommandation 8 : Au niveau universitaire, cette garantie de l'État passe aussi par le soutien aux stratégies mises en place par les établissements universitaires pour attirer des étudiants étrangers à venir étudier en français au Québec.

Recommandation 9 : L'État doit appuyer financièrement les universités de langue française du Québec afin d'éviter qu'elles ne s'engagent dans un processus d'anglicisation pour assurer leur survie. Compte tenu de l'importance cruciale de ce réseau comme instrument de développement du Québec, il faut à tout prix et par des appuis systématiques et soutenus, éviter de le dénaturer et ce, dans le respect de l'autonomie institutionnelle de chaque établissement universitaire.

Recommandation 10 : Des mesures incitatives gouvernementales pour la valorisation de la langue française doivent être mises sur pied sans tarder, telles que l'appui à la production et à la traduction des manuels et des documents de nature didactique, des publications scientifiques dans des revues québécoises et de langue française, des interventions dans des colloques nationaux et internationaux.

Recommandation 11 : Dans chaque université de langue française et anglaise, il existe d'imposantes collections et fonds documentaires de très grande valeur sur la langue, la culture et la technologie québécoise. La constitution de ces fonds a nécessité des investissements très importants de la part des universités québécoises. Dans le contexte universitaire actuel, où des programmes et des départements entiers sont menacés de disparition, il est entre autres urgent de doter les universités des ressources nécessaires pour assurer la protection et la valorisation de ces trésors de notre héritage.

Note : Ce mémoire est entre autres basé sur un essai préparé par Mme Mair Verthuy, professeure à l'Université Concordia, intitulé : *Langue, culture et éducation au Québec – Sus aux deux solitudes!*, janvier 2001.

LANGUE, CULTURE ET ÉDUCATION AU QUÉBEC

Mémoire présenté par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université

I. Introduction : La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a été fondée le 16 mai 1991. Elle regroupe 20 syndicats et associations rassemblant environ 8 000 professeures et professeurs des universités québécoises de langue française et de langue anglaise.

Tout en respectant l'autonomie de ses membres, la Fédération constitue une instance de concertation et d'action démocratique vouée à la défense des intérêts de ses membres et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Porte-parole de ses syndicats affiliés sur toutes les questions touchant l'enseignement supérieur et la recherche, elle se préoccupe particulièrement du statut et du développement de l'Université au Québec. Elle cherche de plus à développer des liens de solidarité avec les syndicats de professeures et professeurs et le mouvement syndical aux niveaux national et international ainsi qu'avec les organismes qui, dans le domaine de l'enseignement supérieur, en particulier, poursuivent des objectifs similaires. Pour se développer et se construire, la FQPPU se fonde sur l'implication de ses membres et l'action militante, sur le libre débat, le respect des opinions et la solidarité.

Bien que principalement engagée dans l'enseignement universitaire, la FQPPU s'intéresse également aux enjeux fondamentaux des ordres d'enseignement primaire, secondaire et collégial. Là en effet, se mettent en place les bases de la formation intellectuelle et linguistique sans lesquelles l'enseignement universitaire ne pourrait donner ses fruits.

II. Le système d'éducation, un service public qui engage directement la responsabilité de l'État

Comme l'Université qui en est l'aboutissement, tout le système d'éducation est un service public où est directement engagée la responsabilité de l'État. À cet égard, la FQPPU réaffirme le rôle politique — au sens fort du terme — que doit jouer l'État afin que l'école de langue française assume pleinement sa mission. Pour y parvenir, il importe d'abord, selon la Fédération, de recentrer l'école sur l'essentiel, de mettre l'accent sur la mission d'instruction et sur l'acquisition des matières de base et des savoirs fondamentaux. Si la formation intellectuelle des élèves doit placer l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs démocratiques au cœur de sa mission institutionnelle, la maîtrise du français en constitue le vecteur majeur. L'apprentissage rigoureux des matières de base, à savoir les mathématiques, les sciences et les arts de même que la familiarisation avec les œuvres de notre héritage culturel et la maîtrise de la parole, de l'écriture et de la pensée sont indissociables d'un apprentissage tout aussi rigoureux de la langue française.

Recommandation 1 : Dans la mesure où l’accomplissement de la mission éducative de l’école québécoise repose pour une très large part sur le travail quotidien des enseignantes et des enseignants, il importe de reconnaître l’impérieuse nécessité de s’assurer que la formation en français qui est offerte à l’Université aux étudiantes et aux étudiants qui se destinent à l’enseignement soit de très haute qualité.

Recommandation 2 : On ne saurait plaider pour la défense du français et pour la nécessité de permettre au plus grand nombre d’élèves d’en acquérir une maîtrise suffisante en contexte scolaire sans insister en même temps sur l’accroissement des moyens et des ressources qui sont mis à la disposition de l’école pour lui permettre d’atteindre cet objectif.

Recommandation 3 : Il est impérieux d’appuyer l’élaboration et la mise en place de toutes les stratégies susceptibles de contribuer à la valorisation du français au niveau de l’école primaire et secondaire du système québécois d’éducation; de même, il est essentiel de maintenir les garanties actuelles de la Charte de la langue française tout en y apportant les révisions nécessaires à un assouplissement raisonnable et acceptable des règles d’exemption qu’elle comporte déjà.

Recommandation 4 : L’exigence de fréquentation de l’école française aux niveaux primaire et secondaire demeure un acquis collectif fondamental qui doit évidemment être maintenu; quant à la liberté de choix linguistique qui est actuellement reconnue aux étudiants des ordres collégial et universitaire, elle continue d’être le meilleur moyen d’assurer à la fois la pérennité d’un héritage institutionnel riche et précieux et de favoriser chez tous les jeunes citoyens québécois l’accès à un enseignement supérieur qui leur permette d’élargir leur

horizons et leur permette d'entrer de plein pied dans un monde en pleine globalisation.

III. Le français, un héritage à défendre, à préserver mais aussi à partager

Les parlants français du Québec sont membres à part entière d'une communauté constituée des cinquante-cinq États et gouvernements de l'Organisation internationale de la francophonie. Mais plus grande encore que la communauté des citoyens de ces États, on dénombre une communauté humaine de 181 millions de parlants français et de 82,5 millions d'apprenants du français avec qui nous partageons un certain héritage culturel commun. Et cela, bien sûr, c'est sans compter d'autres États et régions à forte composante francophone ainsi que 27 pays hors espace francophone où le nombre d'apprenants de français a augmenté de plus de 20 % entre 1994 et 1998¹.

Cela dit, il est évident que, du fait de sa situation géographique et historique, le Québec se trouve depuis longtemps confronté au défi continu de la survie de sa spécificité culturelle et linguistique. Cet enjeu de notre survie devient par ailleurs de plus en plus préoccupant du fait que nous sommes au plus près du déferlement sans précédent d'une culture nord-américaine dont l'hégémonie économique est maintenant soutenue par une libéralisation commerciale à laquelle nous prêtons nous-même notre concours.

Dans cette situation de plus en plus précaire nous ne pouvons pas nous satisfaire de certains discours lénifiants qui voudraient nous convaincre que notre survie n'est pas en jeu alors même que l'avenir d'autres communautés francophones de notre continent est bien sombre sinon même déjà scellé. Il faut d'ailleurs bien prendre la mesure de ce

risque de l'affaiblissement progressif de notre langue et de notre culture, un risque que nous partageons avec d'autres cultures et d'autres langues que la nôtre, qui subissent elles aussi les répercussions mondiales de la présence dominante de notre voisin du sud.

Dans cette perspective, il importe de reconnaître que le français doit continuer de ne pas être l'apanage des seuls Québécois issus d'une ancienne immigration, mais qu'il doit continuer d'être l'instrument commun du plus grand nombre de nos concitoyens. C'est à cette condition que nous disposerons en même temps d'un moyen plus efficace de résister au déferlement culturel qui menacerait autrement de nous submerger et d'un instrument qui nous permette de conserver notre héritage distinct, de le faire fructifier et de le partager.

Depuis très longtemps déjà, les Québécois ont cherché à protéger et à mieux développer cet héritage; il y a maintenant plus d'une vingtaine d'années, ils ont décidé de le faire en imposant l'enseignement en français à tous les enfants du pays sauf à ceux et à celles dont l'un des parents a complété son éducation primaire en anglais au Canada. Il s'ensuit qu'aujourd'hui les enfants québécois issus des diverses communautés culturelles dont le français n'est pas la langue maternelle partagent de ce fait avec la plupart de leurs concitoyens la même voie d'accès à la maîtrise de la langue commune.

Le français donne accès à une culture – une vision du monde et une manière de le comprendre – qui est certes minoritaire dans le contexte nord-américain, mais qui contribue cependant à une richesse commune qui ne saurait précisément naître et se

maintenir que par la diversité à laquelle l'originalité de notre culture québécoise participe. La situation toujours précaire de cet héritage commun impose dès lors que l'on prenne toutes les mesures légitimes qui sont nécessaires à sa conservation et à sa mise en valeur et que l'on se dote d'instruments qui permettent l'exercice d'une vigilance soutenue à l'égard de sa pérennité chez nous.

Recommandation 5: L'État québécois doit créer une commission nationale permanente qui soit chargée de promouvoir la reconnaissance et la mise en valeur de son patrimoine linguistique.

IV. Étudiants francophones, anglophones et étrangers à l'université au Québec

Au terme de leur études à l'ordre primaire et secondaire, certains étudiants francophones – qu'ils soient issus de familles d'immigration ancienne ou récente – veulent très légitimement poursuivre leur formation au niveau de l'enseignement supérieur en langue anglaise et se doter ainsi d'un enrichissement culturel et linguistique dont la pertinence est tout à fait incontestable dans la conjoncture actuelle de mondialisation. Ce choix est par ailleurs d'autant plus attrayant pour eux qu'il est favorisé par la présence chez nous d'un réseau d'établissements collégial et universitaire qui constituent eux aussi une part importante du patrimoine diversifié, mais commun qui nous caractérise et qui jouissent par ailleurs en leurs domaines de réputations tout à fait enviabiles.

De leur côté, les étudiants anglophones issus d'immigration ancienne qui fréquentent les établissements postsecondaires de langue anglaise y sont en contact avec un nombre croissant et très important d'étudiants d'origine francophone, une réalité qui les met en

présence constante du français dans leur vie personnelle et académique et contribue à leur participation plus active à la vie québécoise en brisant un peu l'isolement linguistique et culturel à l'égard de la langue et de la culture commune dans lequel ils pourraient autrement se trouver cantonnés. Cette conjoncture bien particulière peut d'ailleurs probablement contribuer à maintenir ici une certaine connivence et des liens malgré tout plus étroits entre les deux communautés linguistiques.

Il s'agit certes de deux communautés très diverses, issues toutes les deux d'une immigration parfois récente, parfois ancienne, et dont les racines remontent jusqu'au début de la « colonie»; il s'agit surtout de deux communautés qui partagent le même présent et marchent vers le même avenir. Un certain partage de notre patrimoine scolaire commun n'assure certes pas une communauté de vue sur la façon de construire le présent ou d'envisager l'avenir, mais il contribue très certainement au maintien de liens et de connivences qui nous sont indispensables. Ce partage crée d'autres occasions d'échange autour de la langue commune et peut aussi contribuer à la mise en évidence de la nécessité d'une égale résistance devant une culture hégémonique qui menace d'ailleurs tout autant l'identité de l'une que de l'autre de nos deux communautés.

Un autre facteur de l'enrichissement de la langue et de la culture française en territoire québécois passe par son rayonnement dans la francophonie. Or, la forme la plus évidente de ce rayonnement dans les établissements universitaires québécois francophones consiste en la présence d'étudiants étrangers originaires des pays de la francophonie. Si les retombées d'actions de soutien dans ce domaine ne sont pas immédiatement

apparentes, elles contribuent à créer un réseau de diplômés, qui à moyen et à long terme, occuperont des fonctions de plus en plus importantes dans les divers appareils politiques, administratifs ou scientifiques de leur pays; pour ces diplômés, le Québec sera alors toujours un lieu d'affinité et une source de contacts précieux.

Recommandation 6 : Le Québec s'est doté d'un réseau bien équilibré de cégeps et d'universités de langue française et anglaise. Le maintien de cette spécificité et son épanouissement équitable et libre doivent être garantis par l'État.

Recommandation 7 : Au niveau universitaire, cette garantie de l'État passe en particulier par un financement de base adéquat qui permette d'éviter la course à la clientèle par la création des programmes de langue anglaise dans le réseau des universités québécoises de langue française, dans le seul but d'attirer plus d'étudiants.

Recommandation 8 : Au niveau universitaire, cette garantie de l'État passe aussi par le soutien aux stratégies mises en place par les établissements universitaires pour attirer des étudiants étrangers à venir étudier en français au Québec.

V. L'Université, une grande institution de nature publique

La mission même de l'Université, sa responsabilité sociale à l'égard de la formation supérieure des citoyennes et citoyens et du développement des connaissances fait d'elle une grande institution de nature publique. Or, la spécificité de l'éducation universitaire est basée sur le lien enseignement-recherche. Outre que cette complémentarité alimente à

la fois l'un et l'autre élément, ce «transfert» entre l'enseignement et la recherche s'accompagne de plus en plus souvent d'innovation, de transfert de technologie. C'est précisément pourquoi l'importance de cette indissociable complémentarité devient chaque jour plus grande.

En tant que dépositaire du savoir, l'Université s'est traditionnellement vu confier la mission de préserver l'héritage culturel et scientifique de la société, héritage sans lequel la collectivité et les individus qui la constituent risquent de perdre leurs racines; c'est la vitalité de cet héritage qui peut nourrir une collectivité en lui permettant de comprendre et d'assumer son passé et d'éclairer le présent qui la confronte.

Dans le mouvement de globalisation qui transforme tout aussi radicalement notre société que les autres sociétés contemporaines, l'Université québécoise ne saurait cependant plus se contenter d'être la mémoire du Québec et par ce biais du monde; elle doit également régénérer cet héritage, renouveler le patrimoine universel en y apportant sa part et maintenir l'élément humain dans le cybermonde qui s'annonce. Que ce soit dans les sciences pures, dans les sciences humaines ou sociales, dans les beaux-arts, dans l'ingénierie ou dans l'administration des affaires, l'Université offre aux personnes qui la fréquentent un lieu propice à l'accumulation et au renouveau du savoir, mais propice aussi à la réflexion approfondie qui doit en tout temps accompagner l'étude et la création. Aussi bien que le temps court, qui est celui des premiers apprentissages, le temps long est une condition préalable à tout véritable développement de l'être. C'est à la condition qu'on lui en donne l'occasion d'apprendre et de se développer que l'étudiant universitaire

trouve la force et la volonté en même temps que les moyens de s'engager résolument dans l'avenir.

C'est donc dans cette perspective et en tant que service public auprès de notre collectivité que l'Université québécoise doit poursuivre son action de dépositaire de l'héritage collectif du savoir, mais aussi de producteur de connaissance et de générateur d'innovation.

Bien sûr pour apporter aux autres, il faut d'abord exister et être soi-même. Et dans la conjoncture qui confronte la société québécoise, être soi-même c'est aussi – sinon même avant tout – protéger et conserver sa langue qui est l'instrument par excellence et le support privilégié de notre identité, de notre culture, de nos connaissances. Le français en est le véhicule privilégié pour le Québec dans le réseau des universités de langue française et ce principe exclusif doit être appuyé et garanti. Le rôle primordial du garant de ce service public qu'est l'Université est dévolu justement à l'État lui-même; il incombe donc à l'État d'assumer en tout sérieux cette responsabilité.

Recommandation 9: L'État doit appuyer financièrement les universités de langue française du Québec afin d'éviter qu'elles ne s'engagent dans un processus d'anglicisation pour assurer leur survie. Compte tenu de l'importance cruciale de ce réseau comme instrument de développement du Québec, il faut à tout prix et par des appuis systématiques et soutenus, éviter de le dénaturer et ce, dans le respect de l'autonomie institutionnelle de chaque établissement universitaire.

Recommandation 10 : Des mesures incitatives gouvernementales pour la valorisation de la langue française doivent être mises sur pied sans tarder, telles que l'appui à la production et à la traduction des manuels et des documents de nature didactique, des publications scientifiques dans des revues québécoises et de langue française, des interventions dans des colloques nationaux et internationaux.

Recommandation 11 : Dans chaque université de langue française et anglaise, il existe d'imposantes collections et fonds documentaires de très grande valeur sur la langue, la culture et la technologie québécoise. La constitution de ces fonds a nécessité des investissements très importants de la part des universités québécoises. Dans le contexte universitaire actuel, où des programmes et des départements entiers sont menacés de disparition, il est entre autres urgent de doter les universités des ressources nécessaires pour assurer la protection et la valorisation de ces trésors de notre héritage.

VI. Conclusion

Grâce à la détermination de leurs gouvernements successifs, grâce à une volonté généralisée, partagée pour l'essentiel par toutes les couches et constituantes de la population, un grand nombre de Québécois, qu'ils soient d'immigration ancienne ou récente, maîtrisent aujourd'hui une langue et une culture qui, d'une part, s'ouvrent sur le monde et d'autre part, leur permettent de ne pas avoir été jusqu'à maintenant assimilés par la culture nord-américaine dominante.

Le Québec s'est par ailleurs doté au fil des ans d'un réseau d'universités de langue française dont l'expansion relativement récente sur toute l'étendue de son territoire a

contribué à l'accessibilité de l'enseignement supérieur auprès de l'ensemble de sa population. Qu'ils soient francophones ou anglophones, les Québécois ont aussi, s'ils le souhaitent, le loisir de fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire de langue anglaise qui constituent eux aussi notre patrimoine commun; en ce faisant, ces individus contribuent à maintenir des ponts entre nos deux communautés linguistiques en même temps qu'ils se préparent autrement à s'engager dans le processus de globalisation culturelle et commerciale de la société nord-américaine dans lequel notre gouvernement voit notre avenir et fait le pari de nous engager.

Notes :

1. www.France.diplomatie.gouv.fr, Ministère des affaires étrangères, *La langue française dans le monde : l'action internationale de la France* (Direction de la communication et de l'information – juillet 2000).